



Multilatérale « Covid » MESRI – OS mardi 21 avril 2020 de 16h00 à 18h00 environ

Pour Solidaires : Denis Orcel et Marc Lenormand (SUD-Éducation), Janique Guiramand et Renaud Tutundjian (SUD-Recherche EPST)

Pauline Pannier (DirCab adjointe du Ministère) préside et vérifie les participants.

UNSA (3) ; SGEN-CFDT (2) ; FSU (5) ; FERC-CGT (4) ; SNPTES (3) ; 4 Solidaires (4); FO-ESR absent

DGRH MESRI également représentée (V. Soetemont, DGRH et P. Coural DGRH adj.)

P. Pannier expose l'idée du MESRI en termes de déconfinement :

- annonce Macron => Ens Sup = reprise particulière. Diversité au sein du MESRI.
 - on travaille selon orientation fixées par Pdt de la rep => pour les facs, reprise cours après l'été assurément.
 - facs : ouverture reste possible pour d'autres publics (formation continue, fonctionnement des labos, fonctionnement administratif pour préparer la rentrée, organisation de concours, d'épreuves en présentiel de ces concours)
 - Question des consignes sanitaires : port de masque, règles de distanciation à prévoir, nettoyage des locaux, protection des publics et personnels particulièrement vulnérables.
- => On ne prendra pas position nous-mêmes sur ces consignes : solutions transversales et interministérielles ; sur la base du rapport de la mission Casteix placée auprès du PM.
Mais on veut entendre vos voix à ce sujet et sur la reprise (fac, EPST etc...).

Pannier donne la parole aux OS

SNPTES : annonce une déclaration et 30 demandes.

- déclaration réclame association des CHSCT au moins 8 jours avant la reprise / déplore que jusqu'ici très peu d'association des CHSCT (PCA et autre) absence de planif de CHSCT ministériel en contradiction avec les recommandations du ministère du travail.
- demande aux tutelles de ne pas exiger que les agents se rendent sur le lieu de travail, tant qu'on n'est pas sûr de la sécurité
- importance des RPS liés à la crise actuelle et à leurs suites durant le déconfinement.

CGT-CROUS (FERC) : décrit un état de lieux désastreux des CROUS et du manque d'infos

CGT-INRAE : ordonnance RTT-Congés contredit l'engagement de la DG vis-à-vis des agents en ASA (qui représentent pourtant une proportion importante)

- reprise : bcp d'expérimental => nécessité d'une reprise en sécurité non-anarchique

SNTRS-CGT : réunion de travail => on espérait une présentation de plein de choses ; question du matériel, des tests est majeure => pas de protection, pas de travail

CGT-FERC-Sup: on attend clairement des propositions et on est à trois semaines de la date.

SGEN - CFTD : sécurité.... ne pas imposer de reprise aux fragiles, garantir des protections ... question des transports... territoire de la République... géographie de l'épidémie => pas de démarche uniforme, reprise « décentralisée » ; repenser le travail ; importance du dialogue social ; pas de reprise sèche ; attention la rentrée va arriver très vite.

FSU (SNESup puis SNCS) : Comme pour le plan de continuité administrative et pédagogique, on reste dans le flou et la diversité entre les établissements ; on doit éviter le bazar. Consultation des CHSCT, il doit y avoir un plan, il y a moins d'urgence que lorsqu'il a fallu mettre en place les PCA... Conditions à remplir : locaux, masques. Renégocier les contrats de ménages : quotidien et plus rigoureux (désinfection imprimantes, poignées de portes ...)

Mise en place de cellule psy pour les agents anxieux

Réouverture de la restauration collective nécessaire mais avec mise en sécurité (espace dans les restos, service de plateaux froids) ; il doit être possible de manger sur place mais dans de bonnes conditions.

Souhaite poursuite du télétravail ou plutôt travail à distance pour un max de personnels (ce qui s'est passé pour les ASA nous a refroidi)

Organiser la rentrée dès maintenant => réorientation des moyens.

UNSA : remercie pour l'orga de cette réunion ; 11 mai à la fois attendu et craint ; doit être progressif et sécurisé. Cadrage national du protocole sanitaire ; pas de retour à la normale : volontariat par rapport aux modalités de télétravail. Et suivi des conséquences de la crise.

SUD : Marc lit la déclaration suivante :

La priorité doit aller à la santé des étudiant-e-s et du personnel

L'urgence de la précarité étudiante

Le sentiment qui domine dans les établissements d'enseignement supérieur aujourd'hui est celui de l'urgence. Oui, l'urgence vitale que représente la dégradation brutale des conditions de vie de dizaines de milliers d'étudiant-e-s, dont beaucoup vivaient déjà dans une situation de grande précarité avant la crise présente.

Nous avons pris note des annonces du Ministère : l'encouragement donné aux établissements à ce qu'une partie de la CVEC puisse être mobilisée afin de répondre aux besoins matériels les plus urgents de leurs étudiants, les 10 millions d'euros supplémentaires dédiés aux aides d'urgence accordées par le CROUS, le déblocage du plafond de la part du FSDIE pouvant être consacré à l'assistance sociale, l'incitation à ce que les règles de gestion locative des résidences CROUS soient adaptées, de même que les règles de gestion des aides au logement.

La contribution nette du Ministère se résume donc à 10 millions d'euros. On est loin des 20 milliards d'euros accordés sans contrepartie sociale ou environnementale aux grandes entreprises dans la dernière loi de finances rectificative. Si 20% des 2,7 millions des étudiant-e-s vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire 540 000, alors ces 10 millions représentent la somme royale de 18,51 euros par étudiant-e pauvre. C'est sans compter d'ailleurs l'augmentation drastique du nombre d'étudiant-e-s en situation de grande précarité lorsqu'une bonne partie des emplois qui permettaient à près de la moitié d'entre elles et eux de joindre les deux bouts ont disparu du fait de la crise économique.

Il n'est donc pas surprenant que ces dispositifs soient largement insuffisants, et que dans de nombreuses universités, des collectifs de solidarité étudiante aient dû être mis en place, des cagnottes en ligne lancées, des distributions de nourriture organisées de manière volontariste par des syndicalistes étudiant-e-s.

Nous avons donc aussi des questions quant aux moyens que le Ministère se donne pour assurer le suivi des diverses initiatives à destination des étudiant-e-s : comment les étudiant-e-s ont-elles et ils été informé-e-s des dispositions prises par le Ministère ? comment les établissements et les CROUS ont-ils entrepris d'entrer en contact avec les étudiant-e-s en situation de précarité pour s'assurer de leur situation sociale ? combien d'étudiant-e-s ont été effectivement contacté-e-s ? de quels chiffres le Ministère dispose-t-il quant au nombre d'étudiant-e-s ayant bénéficié de ces différentes dispositions et aides ?

Nous partageons enfin, avec nos camarades de la fédération Solidaires Etudiant-e-s, une inquiétude spécifique quant à la suite des doctorant-e-s. En raison de la fermeture des universités et du confinement, beaucoup se retrouvent dans l'impossibilité d'accéder aux ressources leur permettant de mener leurs recherches, dans l'impossibilité de mener leurs enquêtes et leurs expérimentations. Nous revendiquons donc les mesures suivantes : (a) la réinscription de droit et automatique de l'ensemble des doctorant-e-s pour l'année 2020-2021 ; (b) l'extension pour 6 mois minimum de tous les contrats doctoraux – financement inclus – afin de permettre à tou-te-s les doctorant-e-s de terminer leurs recherches ; (c) la non-prise en compte de ces 6 mois ou plus dans la comptabilisation de la durée de la thèse telle qu'encadrée par l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016.

Neutraliser les évaluations à distance et les mécanismes de sélection

Alors donc que les conditions d'existence des étudiant-e-s se dégradent, alors que des agent-e-s doivent poursuivre leur travail à distance tout en assurant la garde des enfants et le soin des malades, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour affirmer que le second semestre d'enseignement 2019-2020 ne s'est pas déroulé dans des conditions permettant une évaluation des connaissances, et qu'il faut par l'acter en neutralisant le semestre ou en le validant automatique.

Las, le bon sens et le souci de la santé des étudiant-e-s et des agent-e-s semble étranger à un Ministère et aux présidences de nombre d'universités atteintes d'une même obsession évaluative, dont l'illustration a été fournie une nouvelle fois par la fiche Covid-19 de la DGESIP intitulée « Diversifier les modalités d'examen », mise à jour le 15 avril.

On peut y lire que « La neutralisation pure et simple d'un semestre (entendue comme sa validation automatique) n'est pas admissible ». L'argumentaire de la DGESIP repose sur l'idée qu'une neutralisation remettrait en cause le « progrès de la connaissance » et la « formation scientifique, culturelle et professionnelle » assurés par l'université, et que la neutralisation constituerait un refus d'évaluer « les connaissances et compétences acquises par un étudiant ». Deux remarques à ce sujet : la première, générale, c'est que le progrès de la connaissance et l'activité de formation ne sont pas réductibles à leur évaluation ; la seconde, spécifique à la situation présente, c'est que la neutralisation est avancée précisément parce qu'il n'a pas été possible d'impartir aux étudiant-e-s les connaissances et compétences prévues.

Nous faisons confiance aux enseignant-e-s pour savoir quoi faire d'affirmations aberrantes comme celle de la DGESIP lorsqu'elle écrit que « la neutralisation constituerait au demeurant la négation pure et simple de tout ce que les équipes pédagogiques ont mis en place durant ces semaines » : non seulement ce qui a pu être mis en place par les équipes pédagogiques pour conserver le lien avec les étudiant-e-s n'a absolument rien à voir qualitativement avec un enseignement assuré dans les conditions habituelles ; mais ce qui constitue depuis des années la négation de l'action des équipes pédagogiques, c'est l'austérité budgétaire qui impose le sous-encadrement structurel, des effectifs surchargés et des études dans des conditions dégradées.

Nous réfutons donc les préconisations de la DGESIP, refusons les évaluations à distance et a fortiori l'évaluation de contenus donnés à distance, et soutiendrons toutes les initiatives actant l'impossibilité de tenir les évaluations en raison de l'urgence sanitaire : annulation, neutralisation ou encore validation automatique.

Nous appelons aussi à cesser les mécanismes de sélection, déjà créateurs de fortes inégalités sociales, qui seraient cette année fondés sur des dossiers scolaires incomplets reflétant des situations sociales parfois dramatiques. Parcoursup devrait être reconfiguré en urgence pour affecter prioritairement les élèves sur leur premier vœu, en ouvrant lorsque cela est nécessaire des capacités d'accueil dans les filières saturées. La sélection en Master devrait également être suspendue.

Cet arrêt de la sélection va de pair avec l'exigence des moyens nécessaires pour accompagner les étudiant-e-s, à l'inverse des dynamiques de précarisation de l'enseignement supérieur (et notamment de la future Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche).

Janique complète sur l'aspect « déconfinement » :

Pour le déconfinement il est indispensable d'assurer la sécurité de toutes et tous, y compris – pour ne pas dire en particulier – le personnel des entreprises externalisées comme par exemple le personnel de nettoyage qui va être encore plus sollicité, qui souvent travaille en horaires décalés, ce qui risque de les mettre encore plus en danger. Quels moyens vont être mis en œuvre pour la reprise (moyens pour les équipements de protection individuelles, d'autres moyens comme par exemple les tests systématiques, des moyens pour assurer la distanciation dans les services et labos) ; il faut que tout le monde ait ce qu'il faut pour redémarrer ; n'oublions pas que des appareils ont été déplacés (PCR, imprimantes 3D...) pour être mis à disposition des hôpitaux, des laboratoires d'analyses, etc. C'est une bonne chose, mais ils risquent de manquer pour la reprise des activités dans les laboratoires. Il ne faut pas non plus oublier la question des transports pour se rendre au travail, celle des risques liés aux climatisations...

Enfin on se rend compte clairement en discutant avec les collègues que les niveaux d'informations sont très différents d'un établissement à l'autre, notamment entre EPST et universités, y compris dans le cadre du dialogue social. Il est de la responsabilité du ministère d'assurer la coordination entre les établissements, et ce d'autant plus que nombre d'agent-e-s sont dans des UMR.

Réponses de la Dircab adjointe : Mobilisation importante de toutes celles et ceux qui assurent la continuité pédagogique à distance ou qui participent au plan de continuité d'activité.

Nous entrons dans une série de temporalités :

- échéance du 11 mai est une date symbolique, mais avec de formes de continuité de la situation actuelle => échéances différenciées à avoir en tête.

- caractère progressif de la reprise, renforcé par l'absence d'étudiant ; juin-juillet = période de transition.

- rentrée de septembre: le virus n'aura pas disparu

Organiser l'adaptation d'ensemble de notre système, y compris pour le retour des étudiant-e-s.

Côté MESRI, 5 axes:

- respect des consignes sanitaires (et plus globalement le cadrage d'ensemble de la reprise, dont les transports) : ce n'est pas le lieu pour expliciter des consignes sanitaires qui seront rendues publiques dans un autre cadre...

- aménagement des conditions de reprise, progressivité = critère déterminant de l'approche durant les prochaines semaines ;

- accompagnement des personnels notamment risque psycho-sociaux et agent-e-s les plus vulnérables ;

- coordination entre les organismes et les EPSCP: question très sensible sur les UMR

- question du dialogue social : passe la parole à la DGRH sur ce point

DGRH : Notre intention était bien de réunir le CHSCT. Simplement, nous attendions l'annonce présidentielle avant de revenir vers vous. Nous avons une date: le 6 mai.

Série de bilatérales avec les OS ont eu lieu. Nouvelles séries de bilatérales à partir de la semaine prochaine : tester des scénarios sur les concours, etc.

Unsa : Nécessité d'associer les CHSCT ; décret 2020-404 sur les frais de repas. Ont annoncé l'équité pour les infirmiers de la médecine du travail, est-ce que se sera pareil pour la médecine de prévention ? Achat de masque pour pendant les transports ? Ne pas maintenir les cours en amphî.

DirCab Adj : situation épidémique qui évolue => on ne peut pas dire ce qu'on va faire.

CGT : revendication majeure sur l'ordonnance relative aux congés, qui impose rétroactivement des congés aux collègues en ASA. ASA n'est pas absence de travail. Pas de négociation... (et dans le privé non seulement il y a négo mais il n'y a pas systématiquement perte de congé). Caractère progressif de la reprise scolaire => impact sur les agent-e-s pour la reprise du travail.

Courrier Vidal sur la validation des examens => pas de neutralisation du semestre 2 => problème supplémentaire pour le personnel ; Pas d'examen en présentiel est seulement une recommandation. Question aussi de l'ouverture des bibliothèques qui sont nécessaires pour l'accès à la documentation.

Inquiétude, question sur le calendrier la date de CHSCT, sur l'impréparation.

Dircab adjointe : C'est l'objet de la réunion du jour qui vous associe en amont...

SGEN : Question des entretiens individuels : demande de suspension de la campagne. Point central c'est la rentrée.

Dircab adjointe : Pour les doctorant-e-s, la DGRH fera un retour ultérieurement. Sujets RH dissociés du plan de reprise car pourront cheminer avec des calendriers différents.

FSU : Plan de recrutement de titulaires encore plus nécessaire qu'avant la crise sanitaire.

Question des masques fondamentale pour la reprise : éducation au port du masque (quand ? comment ?) => le discours du gvt est illusoire vu la quantité qu'il faudra, il n'y aura pas de masques pour tous ; question écologique en plus ; et pas de production en masse en France de masques en tissus (lavable, réutilisable). Idem pour les gants (même avec les gants il y a un effet pervers : on contamine autant qu'on se protège)

Dircab adjointe : Le discours sur les masques lavables fera aussi partie du sujet.

UNSA : vous avez défini des axes... Certains agents ne savent même pas s'ils sont en ASA ou en télétravail ; on ne sait pas où on va mais régulièrement on voit des trucs qui tombent ; risque d'opposition entre ceux qui restent au chaud et ceux qui sont mis en situation plus risquées...

SUD (Renaud) : Dans beaucoup de services, les agent-e-s doivent être joignables pendant leur ASA => donc ils ne sont pas en situation de congé.

Grande circonspection à l'égard du calendrier.

Tout cela rappelle le processus de fusion à marche forcée INRA/IRSTEA :

- date butoir définie

- tout est fait pour y coller alors qu'on n'est pas prêt

Inquiétude à se jeter sur une date, alors que très grosse impréparation

Dircab : On a bien entendu vos interrogations sur la date du 6 mai pour le CHSCT ministériel : vont voir s'il est pertinent ou utile d'avancer cette date, ou possible en raison des délais de convocation et d'envoi des documents

Je vous sais très mobilisé-e-s dans cette période.

Nous reviendrons vers vous la semaine prochaine, si possible en début de semaine prochaine.

SUD (Denis) : pour les prochaines multilatérales il nous faudrait du concret et qu'on puisse avoir des infos ; on ne veut pas être mis devant le fait accompli ; problème des services de nettoyage externalisés, et des personnels qui travaillent déjà habituellement dans des conditions très mauvaises ; problème de coordination EPST / EPSCP...